

FEUILLE D'INFORMATION

Office fédéral des assurances sociales

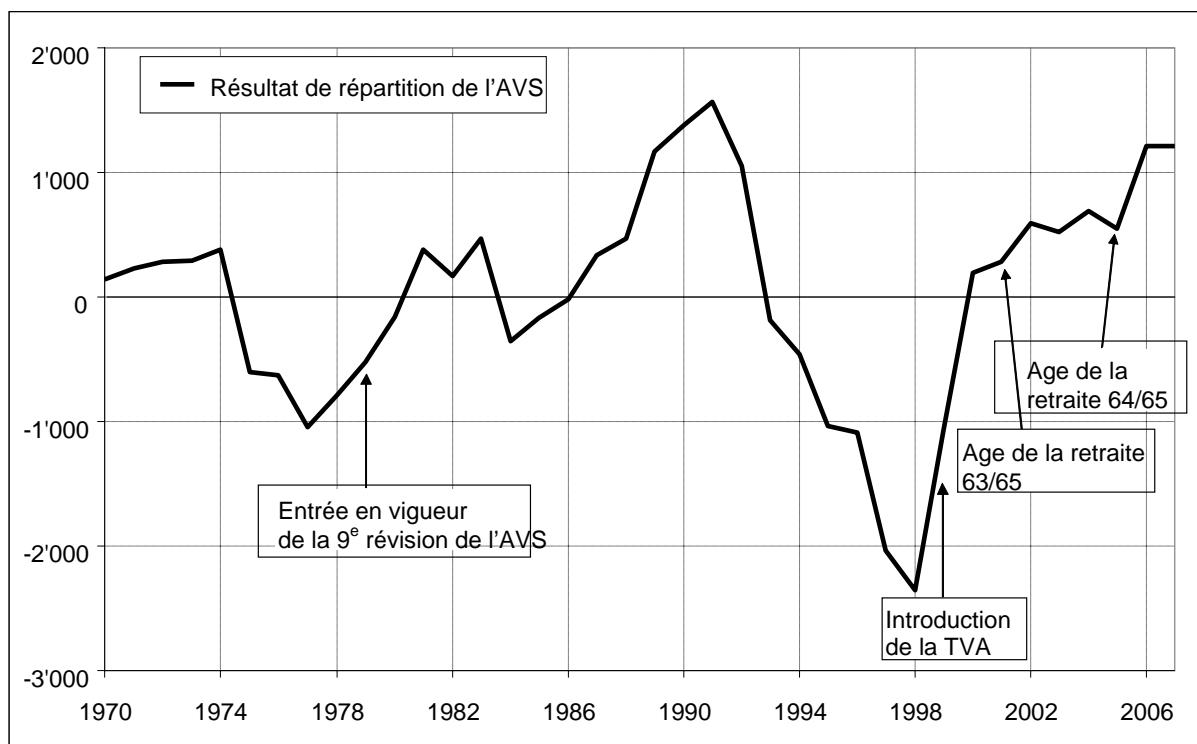
Situation financière de l'AVS

Résultat de répartition

L'AVS est financée par répartition, ce qui signifie que les dépenses d'une année doivent être couvertes par les recettes de la même année. La différence entre les recettes annuelles, intérêts non compris, et les dépenses annuelles constitue le résultat de répartition. Ce solde sert par conséquent à évaluer la solidité du financement de l'AVS.

Evolution passée du résultat de répartition

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du résultat de répartition de l'AVS depuis 1970.



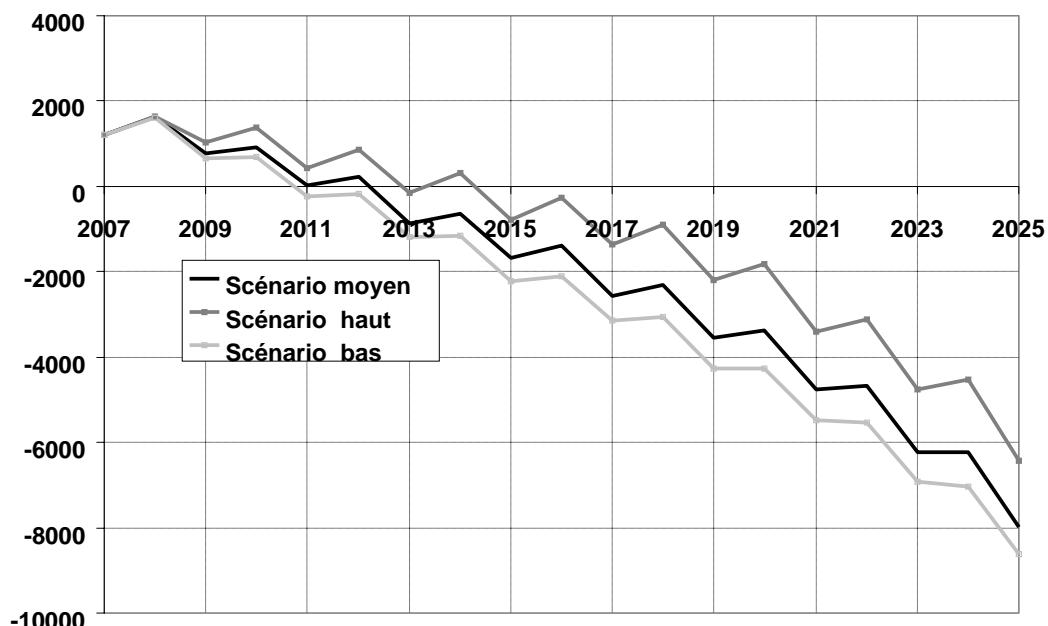
Le solde a été négatif dans la deuxième moitié des années 1970 et entre 1994 et 1999. Dans ces deux périodes, la loi a changé, ce qui a contribué à une amélioration du résultat de répartition. La 9^e révision de l'AVS est entrée en vigueur en 1979 : elle a fait passer de 60 à 62 ans l'âge des femmes donnant droit à une rente de couple et a augmenté les cotisations en étendant l'obligation de cotiser aux rentiers actifs et en relevant le taux de cotisation des indépendants. En 1999 a eu lieu une augmentation de un point de la TVA en faveur de l'AVS. Dans le cadre de la 10^e révision de l'AVS, l'âge de la retraite des femmes a été relevé en deux temps à 64 ans, en 2001 et en 2005.

Sans ces modifications légales, la répartition se solderait aujourd'hui déjà par un résultat négatif malgré la conjoncture favorable.

Evolution future du résultat de répartition

Le graphique ci-dessous indique comment évoluera le résultat de répartition de l'AVS de 2008 à 2025 si la loi reste inchangée. Trois scénarios sont retenus : un « scénario haut » qui table sur une croissance élevée et une augmentation relativement importante de la population, un « scénario bas » qui table sur une croissance atone et une augmentation relativement faible de la population, et un « scénario moyen » situé entre les deux précédents.

Résultat de répartition de l'AVS (3 scénarios)



A brève échéance, les recettes courantes ne permettront plus de couvrir les dépenses courantes, quel que soit le scénario. Le solde est négatif dès 2013 dans le scénario moyen, et dès 2011 dans le scénario bas. Dans le scénario le plus optimiste, le résultat de répartition est négatif à partir de 2015.

Renseignements:

Office fédéral des assurances sociales, Communication, tél. 031 322 91 95, kommunikation@bsv.admin.ch